

Législature 2017-2021

Séance du 18 septembre 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°54

Mobilité douce et PAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal peut vous donner les précisions suivantes suite à l'intervention du Conseiller général M. Steve Pillonel dans la séance du 27 février 2019 qui regrettait le manque d'informations en lien avec la mobilité douce dans l'article de La Liberté du 4 février consacré au développement d'Estavayer. M. Pillonel, dans son intervention, estimait que les questions de mobilité douce étaient absentes des réflexions communales en termes d'aménagement du territoire et faisaient quelques propositions concrètes pour améliorer la situation.

Il faut savoir que, lorsque l'on parle de stratégie communale en matière de mobilité, on fait référence aux plans directeurs qui font partie intégrante du dossier de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL). Il s'agit des plans directeurs de la mobilité douce piétons et vélos. Le PAL d'Estavayer-le-Lac sera mis à l'enquête publique cet automne et il contiendra ces plans directeurs.

Mais le Conseil communal n'a pas attendu l'approbation du PAL pour intégrer la notion de mobilité douce dans tous les projets communaux. Les plans d'aménagement de détail (PAD) intègrent comme objectifs principaux le développement de la mobilité douce et font la part belle à ce type de déplacement, comme le PAD Gare-Casino dont le principal objectif, mis à part la création d'une nouvelle pièce urbaine, est de relier efficacement et en toute sécurité la gare au centre de la vieille-ville. Les PAD Prillaz 1 et Prillaz 2, actuellement en cours de réalisation, comportent un réseau de mobilité qui favorise la perméabilité de ce secteur et le rabattement de ce nouveau quartier vers le centre historique. Comme vous pouvez le constater, la mobilité douce n'est pas oubliée dans l'élaboration des plans d'aménagement de détail.

Les projets routiers intègrent également ce type de déplacement. Actuellement deux gros projets sont à des stades d'avancement différents. Le projet de la Route de Grandcour va démarrer prochainement sa phase de réalisation. La restructuration de la Route de Lully fait actuellement l'objet d'un avant-projet. Ces deux axes routiers principaux du secteur d'Estavayer-le-Lac serviront de colonne vertébrale pour le développement de la mobilité douce. Une fois ces axes sécurisés, le réseau secondaire pourra être développé et les usagers de ce mode de transport s'y ébattront en toute sécurité.

Les analyses et les études concernant le flux des différents modes de transport à travers la vieille-ville touchent à leur fin. C'est un projet délicat pour lequel les contraintes sont multiples. La principale contrainte étant de tenter de contenter tout le monde. Mais nous y arriverons.

Nous comprenons les demandes de changer un panneau de signalisation ici ou de démonter une barrière là. Si la formulation de ces requêtes est relativement simple, la mise en œuvre peut s'avérer compliquée. Dans le cadre de la mise à disposition d'un tronçon pour le vélo, la Commune se doit de garantir la sécurité des cyclistes vis-à-vis des autres usagers. Ainsi des analyses pointues doivent être entreprises afin que la sécurité soit assurée.

Le Conseil communal et les services communaux mettent tout en œuvre pour que la mobilité douce ait toute sa place au sein de notre cité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère Aménagement du territoire et
Constructions